

Motion 2389

demandant de faire la lumière sur les dysfonctionnements de la Fondation Ensemble

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

(concernant la structure)

- le caractère indispensable d'une telle structure à Genève ;
- que l'Etat subventionne à hauteur de 17 millions la fondation ;
- les répercussions d'une gouvernance potentiellement inadéquate sur la prise en charge des personnes mentalement handicapées ;

(concernant les conflits)

- les conflits internes révélés par la presse au sein de la Fondation Ensemble ;
- les doléances de collaborateurs de la fondation, notamment auprès de l'OCIRT ;
- la perte de motivation et les situations de « burn-out » de nombreux collaborateurs ;

(concernant les prestations)

- la diminution de la qualité des prestations offertes aux personnes par la fondation ;
- les risques sanitaires résultant d'une prise en charge et d'une hygiène négligées ;
- les doléances des parents et des proches de personnes prises en charge par la fondation ;

(concernant le changement de modèle)

- la décision de changer un modèle donnant satisfaction aux bénéficiaires pour un modèle devant améliorer l'efficacité aux yeux de la direction ;
- l'utilisation de ressources financières pour l'engagement d'un mandataire externe à des fins de « coaching » plutôt que pour la prise en charge de personnes mentalement handicapées ;

- l'engagement par le mandataire externe de sociétés de communication lui appartenant et le conflit d'intérêts ainsi généré ;
- les accusations de copinage à la tête de la fondation et de népotisme du mandataire engagé par la direction,

invite le Conseil d'Etat

- à rendre un rapport détaillé sur les dysfonctionnements au sein de la Fondation Ensemble ;
- à s'assurer de l'adéquation du contrat de prestations liant la Fondation Ensemble à l'Etat, à la lumière dudit rapport ;
- à proposer le cas échéant des solutions en vue d'une sortie de crise.